

D227



MINISTÈRE DE L'INTERIEUR,
DE LA SECURITE INTERIEURE ET DES LIBERTES LOCALES

DIRECTION GENERALE DE
LA POLICE NATIONALE

Lyon, le 13 septembre 2002

DIRECTION CENTRALE DE
LA POLICE JUDICIAIRE

SERVICE REGIONAL DE
POLICE JUDICIAIRE DE
LYON

Le Directeur du Service Régional
de Police Judiciaire

de LYON

Le Directeur

à

Monsieur le Directeur Central de la Police Judiciaire
- Division du Personnel et des Moyens -

N° 1400/PJ

O B J E T : Demande de réintégration du lieutenant de police
Patrick CAHEZ

Pièces jointes : - Un rapport de l'intéressé sollicitant sa réintégration
- Un rapport du Commissaire Principal, Chef du détachement
de police judiciaire de Grenoble

J'ai l'honneur de vous transmettre une demande de réintégration établie par le lieutenant de police Patrick CAHEZ précédemment affecté au détachement de police judiciaire de Grenoble et en congé formation du 9 novembre 2001 au 8 novembre 2002.

Le détachement de Grenoble est un service en convalescence, après avoir été des années durant saboté par des fonctionnaires rivalisant de fainéantise, de mauvais esprit et d'absence de conscience professionnelle.

Cette époque, en passe d'être révolue grâce au départ progressif de la plupart des malfaisants et à l'arrivée de sang neuf, M. CAHEZ en est la parfaite illustration.

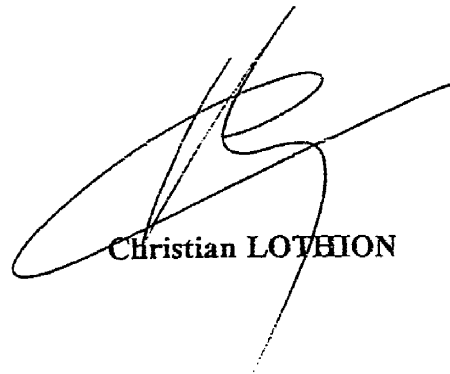
Champion toute catégorie du congé de maladie et des exemptions de tous ordres le rendant inutilisable, il entretenait des relations conflictuelles avec les rares collègues travailleurs du service et avec sa hiérarchie.

Les autorités judiciaires locales s'étaient plaint par écrit, auprès de mon prédécesseur, de l'incompétence et du manque de rigueur de M. Patrick CAHEZ.

Informé de sa possible réintégration, le Procureur de la République de Grenoble a indiqué qu'il envisageait d'ores et déjà de proposer au Parquet Général de refuser son habilitation OPJ, ce qui en ferait à nouveau un poids mort pour le détachement.

Pour ces différentes raisons, je sollicite votre intervention pour empêcher le retour de M. Patrick CAHEZ dans un service encore fragile qu'il avait contribué à saborder et au sein duquel il ne doit plus nuire.

Je précise que M. CAHEZ était auparavant affecté à la D.S.T. qui s'en était adroitement débarrassé au détriment de la Police Judiciaire.



Christian LOTBION